



Licenciement pour inaptitude professionnelle et chômage

Par **jolireve**, le **22/05/2016** à **15:21**

bonjour ,
je vais etre licencié prochainement pour inaptitude professionnelle et je voulais savoir concernant les allocations chômage comment est évalué le différé d'indemnisation ?
ma situation : 17 ans d'ancienneté + 3 mois de congés restant + prime de licenciement doublé vu que c'est une inaptitude .

on me parle d'indemnité extra légales , alors est ce que ma prime spéciale de licenciement est considéré comme extra légale concernant pole emploi et est ce qu'elle décalera de beaucoup mon indemnisation chômage ?

on me dit que le licenciement pour inaptitude il existe des mesures spécifiques vis à vis de pole emploi mais personne ne sait me dire lesquelles ? de plus que lorsque je fais la simulation de mes allocations sur le site pole emploi le différé me concernant est de 6 mois c'est énorme !

qui a été dans ce cas là ?

Merci.

Par **P.M.**, le **22/05/2016** à **16:18**

Bonjour,

En plus de la carence de 7 jours, vous ne devriez avoir que le différé d'indemnisation pour l'indemnité de congés payés puisque l'indemnité de licenciement légale doublée est prévue au Code du Travail n'est justement pas extra-légale...

D'autre part, l'indemnisation du préavis prévu à la Convention Collective applicable qui vous est due même si vous ne pouvez pas l'effectuer dans le cadre d'une inaptitude à caractère professionnel ne constitue pas un différé d'indemnisation...

Par **jolireve**, le **27/05/2016** à **11:02**

bonjour ,
merci pour votre réponse très claire , je suis rassuré .
cordialement.